



## Sujet : Responsabilité : sortie de parking abime un stationnement

Par **otx22**, le **08/08/2015** à **17:28**

Bonjour,

Je vous explique la situation :

Notre place de parking, le long de la maison, donne directement sur la rue. Un mur se finissant par une colonne la sépare de celle du voisin, qui a installé un portail et clôt sa place de son côté. Le trottoir se transforme donc en deux bateaux devant nos deux parkings. Un véhicule est venu se garer devant nos places respectives, habitacle le long du portail du voisin et le capot dépassant très largement au niveau de notre bateau. Elle empêchait totalement la sortie de notre voiture.

Deuxième chose : la rue est n'est pas très large et à double sens, pas de marquages particuliers au sol. De nombreuses personnes se garent le long du trottoir (celui de notre côté) malgré le fait que cela empêche la circulation normale. Le véhicule était, de plus, dans le mauvais sens de stationnement (il s'est garé à gauche dans la route en gros). C'est d'ailleurs ce sens de stationnement qui empêchait la visibilité du véhicule : la partie habitacle était masquée par le mur depuis notre parking, le capot ne se voyait pas depuis notre voiture. Nous sommes donc sortis de notre place, dépassant le bateau afin de contrôler les véhicules en circulation.. et avons heurté le capot invisible d'une voiture qui n'avait rien à faire là...

Pas encore de constat car les gens étaient pressés.

Je me suis pas mal renseigné de mon côté, a priori si je rempli le constat correctement (sans cocher les cases et en indiquant clairement le stationnement irrégulier) je devrais tombé sur le cas 43 de l'IDA. Donc un 50/50 en réponse de la part de l'assurance. Par contre, n'aurais je pas tout intérêt à faire valoir le droit commun car il y a clairement causalité entre l'accident et le stationnement aussi bien dangereux qu'illégal (par trois raisons : gêne de mon véhicule, interdit dans la rue à double sens et enfin mauvais sens) ?

Le propriétaire du véhicule est quant à lui persuadé d'être non responsable car "pas dans le véhicule" au moment des faits... J'imagine qu'il a donc l'habitude de garer sa voiture au milieu du carrefour quand il va chercher sa baguette . Bref, il s'est naturellement braqué car pour lui un "arrangement à l'amiable" revenait à qu'on lui paye ses réparations.

Merci de m'éclairer par votre analyse et vos conseils.

Par **janus2fr**, le **08/08/2015** à **20:18**

Bonjour,

Je pense que, dans un cas comme ça, vous ne pourrez pas obtenir mieux que le 50/50.

En effet, si une des causes de l'accident est le stationnement irrégulier, une autre est tout de même votre manœuvre.